



Plénier du CREFOP Hauts-de-France

12 janvier 2022 – Par visioconférence

COMPTE RENDU

Sommaire

Introduction	4
Isabelle MEERSSEMAN	4
Laurent RIGAUD	4
Patrick OLIVIER	4
Laurent RIGAUD	5
Gérard LEROY	5
Laurent RIGAUD	5
Adoption du compte rendu du Plénier du 15 décembre 2021	6
Laurent RIGAUD	6
Isabelle MEERSSEMAN	6
Laurent RIGAUD	6
Avis sur la carte régionale des formations professionnelles initiales en Hauts-de-France 2022	7
Laurent RIGAUD	7
Manoëlle MARTIN	7
Michel DAUMIN	8
Jean-Michel CARRON	9
Jean-Michel CARRON	10
Manoëlle MARTIN	11
Jean-Michel CARRON	12
Bjorn DESMET	12
Frédéric PRINCE	14
Laurent RIGAUD	14
Arnaud DECAGNY	14
Laurent RIGAUD	15
Thierry QUÉTU	15
Laurent RIGAUD	17
Isabelle MEERSSEMAN	17
Laurent RIGAUD	17
Thierry QUÉTU	17
Laurent RIGAUD	17
Information sur la feuille de route des SPEL 2022	18
Laurent RIGAUD	18
Patrick OLIVIER	18
Laurent RIGAUD	18
Patrick OLIVIER	18
Laurent RIGAUD	19
Patrick OLIVIER	19
Laurent RIGAUD	20
Jean-Michel CARRON	20
Laurent RIGAUD	21
Frédéric DANIEL	21
Laurent RIGAUD	22
Muriel BOUBERT-DEVOS	22
Laurent RIGAUD	22
Isabelle MEERSSEMAN	22
Laurent RIGAUD	22
Sergine LEFEBVRE	22
Frédéric DANIEL	22
Sergine LEFEBVRE	22
Laurent RIGAUD	22
Isabelle MEERSSEMAN	22
Laurent RIGAUD	23
Isabelle MEERSSEMAN	23
Sylvie POUCHAIN	23
Laurent RIGAUD	23
Sylvie POUCHAIN	23

Laurent RIGAUD	23
Isabelle MEERSSEMAN	23
Laurent RIGAUD	23
Maurice MONOKY	23
Laurent RIGAUD	24
Sergine LEFEBVRE	24
Maurice MONOKY	24
Laurent RIGAUD	24
Patrick OLIVIER	24
Laurent RIGAUD	25
Isabelle MEERSSEMAN	25
Laurent RIGAUD	25
Information sur l'évaluation du PRIC	26
Laurent RIGAUD	26
Karine BOUREKOUK	26
Alexandru POPA	27
Laurent RIGAUD	29
Isabelle MEERSSEMAN	29
Laurent RIGAUD	29
Ivan TALPAERT	29
Alexandru POPA	29
Laurent RIGAUD	29
Isabelle MEERSSEMAN	30
Laurent RIGAUD	30
Maurice MONOKY	30
Thibaut DOUAY	30
Maurice MONOKY	30
Thibaut DOUAY	30
Maurice MONOKY	30
Thibaut DOUAY	30
Maurice MONOKY	30
Thibaut DOUAY	30
Maurice MONOKY	30
Thibaut DOUAY	31
Maurice MONOKY	31
Laurent RIGAUD	31
Isabelle MEERSSEMAN	31
Laurent RIGAUD	31
Avis sur la demande d'inscription présentée par la société PBS pour figurer sur la liste des organismes appelés à dispenser la formation économique des représentants du personnel	32
Laurent RIGAUD	32
Patrick OLIVIER	32
Laurent RIGAUD	32
Actualité des partenaires	33
Laurent RIGAUD	33
Isabelle MEERSSEMAN	33
Laurent RIGAUD	33
Conclusion	34
Laurent RIGAUD	34
Isabelle MEERSSEMAN	34
Laurent RIGAUD	34
Patrick OLIVIER	34
Laurent RIGAUD	34
Isabelle MEERSSEMAN	34
Liste des participants	35

Introduction

La séance est ouverte à 14 heures.

Isabelle MEERSSEMAN

Directrice adjointe du C2RP en charge de l'appui CREFOP

Bienvenue à tous et mes meilleurs vœux à ceux que je n'ai pas encore vus. Je voulais excuser Monsieur le Préfet, qui est aujourd'hui remplacé par Monsieur Patrick OLIVIER, de la DREETS. Je voulais aussi excuser Madame la Rectrice, qui n'a pas pu être parmi nous, mais qui est remplacée par Monsieur DAUMIN, Monsieur CARRON et Monsieur DESMONS. Bienvenue à vous. Je voulais, enfin, excuser Monsieur CAUCHOIS, qui a malheureusement été retenu par un impératif personnel et qui ne peut donc pas être présent et assurer la vice-présidence aujourd'hui. Je vous rappelle que cette session est enregistrée à des fins de compte rendu.

Laurent RIGAUD

Vice-président en charge de l'emploi, de la formation et du CREFOP au Conseil régional des Hauts-de-France

Bonjour à tous. Je tiens d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux de santé et à vous souhaiter plein de beaux projets cette année. Soyons positifs, pour les projets, sinon négatifs pour tout le reste. Je veux bien sûr saluer mes collègues Manoëlle MARTIN et Arnaud DECAGNY, Patrick OLIVIER pour l'État, ainsi que les personnes qui remplacent Madame la Rectrice. Je veux saluer Monsieur LEROY, vice-président du CREFOP.

Je vais peut-être vous dire que nous avons terminé l'année 2021 quasiment ensemble, puisque nous étions ensemble au mois de décembre, et que nous redémarrons aujourd'hui avec une plénière du CREFOP. Nous avons donc eu deux instances rapprochées, car nous avons pas mal de sujets à traiter selon des délais restreints. Fin 2021, nous avons le lancement du CPRDFOP et, début 2022, nous avons à émettre un avis sur les ouvertures de formations professionnelles initiales.

Vous avez bien compris que nous aurons un CREFOP réactif et dynamique. C'est d'ailleurs pour cela que je vous demande de bien répondre aux invitations pour indiquer si vous serez présents ou non. En effet, j'ai relancé les services hier, car nous n'avons pas eu ou très peu de réponses à l'invitation. En tout cas, merci à tous de votre présence. Je vais sans plus tarder passer la parole à Patrick OLIVIER, que je salue.

Patrick OLIVIER

Directeur régional de la DREETS des Hauts-de-France

Merci, Monsieur le Vice-président. Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite également tous mes meilleurs vœux pour 2022. Je vous souhaite santé et sérénité avant tout et que nous fassions de 2022 une année d'ambitions, parce que nous restons avec de gros enjeux et qu'il faut porter plus haut tout ce que nous avons pu faire jusqu'à présent durant cette année 2022. Je rappellerai tout de même peut-être en introduction que, même si nous évitons d'y penser, nous sommes toujours dans un contexte de crise sanitaire. Je pense que chacun d'entre vous le vit au quotidien. Je parle de cela, parce qu'il faut aussi avoir en tête que cela a possiblement des effets de désorganisation ou, du moins, engendre des difficultés d'organisation, si nous voyons cela sous un angle un peu plus positif, pour toutes nos opérations et, notamment, pour les cycles de formation. Pas mal de protocoles sont en place, mais cela reste tout de même une difficulté qu'il faut avoir en tête dans le cadre de la mission que nous pourrions porter pour cette année.

Même si nous nous sommes vus il n’y a pas si longtemps, nous pouvons peut-être faire un petit bilan de l’année écoulée sans trop nous appesantir, Monsieur le Vice-président, puisque nous sommes en début d’année. Nous pouvons nous redire que l’année 2021 a été une année efficace. Elle a été efficace en termes de plans d’action pour la relance ou la mise en œuvre de tous les programmes, notamment de formation, et la poursuite du PRIC, dont nous aurons encore une prolongation en 2022.

Ce que je voulais peut-être dire aussi, c’est que nous allons évoquer aujourd’hui la feuille de route des SPEL, notamment, et les questions de formation, qui sont importantes, et que nous avons à essayer, en ce début d’année, de continuer à résoudre le paradoxe qui existe dans notre région depuis un certain temps, qui est que nous avons à la fois un taux de chômage élevé et une demande des entreprises qui l’est tout autant. Il y a donc un hiatus entre la capacité qu’auraient les entreprises à embaucher et le taux de chômage. Probablement qu’une façon de le résoudre est d’avoir un outil de formation adapté et, puis, d’accompagner tous les dispositifs comme l’apprentissage ou le contrat de professionnalisation. Ce n’est pas la seule solution, mais elle peut en tout cas contribuer à la résolution de cette inadéquation.

Je ne reviendrai pas dessus, car cela n’est pas l’objet, mais il y a pas mal de dispositifs qui sont à l’œuvre au niveau de la région, qu’ils soient de la Région ou de l’État, et que nous pourrions mobiliser cette année. En conclusion, un élément d’actualité fort est que nous aurons à mettre en œuvre début mars le Contrat d’engagement jeune pour la cible bien particulière que sont les jeunes qui sont éloignés de l’emploi et qui nécessitent un accompagnement renforcé. Ceci fera aussi probablement partie des choses dont nous aurons à discuter, notamment les formations mobilisables au titre de cet accompagnement. L’année 2022 sera certainement pleine de surprises, mais elle doit être pleine d’ambitions, parce que nous avons encore quelques défis à relever durant son cours. Merci, Monsieur le Vice-président.

Laurent RIGAUD

Merci, Patrick. Nous allons passer la parole au vice-président Gérard LEROY.

Gérard LEROY

Vice-président représentant les organisations syndicales de salariés au CREFOP Hauts-de-France

Merci, Monsieur le Vice-président. Je souhaite tout simplement à tout le monde que l’année 2022 soit une belle année. Je souhaite surtout à tout le monde la santé et que les choses s’arrangent assez rapidement concernant la covid, car il est vrai que les réunions par visioconférence ne sont pas toujours des plus simples. Je n’ai pas d’autres points à aborder, car il est vrai que nous avons un ordre du jour assez chargé et très intéressant. Je n’ai donc pas envie d’en rajouter plus, sinon de rappeler aux uns et aux autres le respect des délais, si nous pouvons dire les choses ainsi.

Laurent RIGAUD

Merci, Monsieur LEROY. Nous allons peut-être faire un petit rappel de l’ordre du jour. Nous avons donc :

- l’adoption du compte rendu du 15 décembre 2021 ;
- un avis sur la carte régionale des formations professionnelles initiales ;
- une information sur la feuille de route des SPEL ;
- une information sur l’évaluation du PRIC ;
- un avis sur la demande d’inscription présentée par la société PBS ;
- l’actualité des partenaires.

Adoption du compte rendu du Plénier du 15 décembre 2021

Laurent RIGAUD

Concernant l'avis sur le compte rendu du Plénier du 15 décembre 2021, est-ce qu'il y a des observations et des remarques ? Je ne vois pas de mains levées.

Isabelle MEERSSEMAN

Il n'y a pas de remarques particulières.

Laurent RIGAUD

Bien. Il n'y a pas de remarques et pas d'interventions ? Nous pouvons l'adopter tel qu'il vous a été présenté, envoyé ? Très bien.

Le compte rendu du Plénier du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres du Plénier du CREFOP ayant voix délibérative.

Merci à tous.

Avis sur la carte régionale des formations professionnelles initiales en Hauts-de-France 2022

Laurent RIGAUD

Pour l'avis sur la carte régionale des formations professionnelles initiales en Hauts-de-France 2022, je vais passer la parole à la région académique.

Manoëlle MARTIN

Vice-présidente en charge de l'éducation, des lycées et de l'orientation au Conseil régional des Hauts-de-France

Bonjour à tous. Si je peux me permettre, il s'agit en fait d'une présentation à plusieurs voix. Un PowerPoint va défiler sous vos yeux. C'est moi qui vais commencer la présentation, puis je laisserai ensuite la parole aux uns et aux autres selon le mode sur lequel nous nous sommes entendus entre nous. En préambule, je me permettrai de saluer Monsieur DESMET, notre DRAAF, qui est également connecté, puisqu'il est concerné par la carte des formations. Je suis très heureuse de le retrouver aujourd'hui dans cette instance. Merci à tous pour ce point à l'ordre du jour qui est un point important pour les jeunes de notre région des Hauts-de-France.

Dans cette présentation, nous vous rappelons d'abord la procédure qui est portée par cette carte des formations professionnelles initiales dans notre région des Hauts-de-France. Nous vous rappelons qu'il y a une stratégie de formation qui est tournée vers l'emploi dans les Hauts-de-France, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de notre schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et, surtout, au plus près des perspectives de développement économique. Elle s'inscrit aussi dans le CPRDFOP, qui nous engage tous, comme partenaires, autour de nos jeunes, de notre vision de la formation professionnelle, mais aussi de l'orientation en ce qui concerne les jeunes de la région des Hauts-de-France.

Nous avons une procédure qui a évolué encore récemment puisque, comme nous vous le rappelons, nous sommes dans un contexte encadré par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, soit un travail partenarial entre l'État et la Région, bien évidemment avec la consultation des branches professionnelles et des organismes syndicaux professionnels. Nous avons une volonté et des objectifs partagés autour d'une consolidation, mais aussi d'une optimisation de notre appareil de formation existant. Nous essayons bien évidemment le plus possible, et même complètement, d'avoir des formations insérantes et non pas de maintenir des formations qui n'auraient aucun débouché pour nos jeunes.

Nous faisons donc régulièrement un bilan de cette carte des formations, avec une remise en cause régulière de notre méthodologie de travail, ce qui a d'ailleurs été fait cette fois-ci. Nous avons donc modifié la procédure de dépôt des demandes d'évolution. Nous avons en tout cas proposé aux établissements une nouvelle procédure de dépôt des demandes pour la carte des formations. Cette nouvelle procédure tourne principalement autour de deux points, dont l'amélioration du partenariat avec les branches professionnelles, à savoir que

nous souhaitons un partage de la connaissance la plus fine possible des branches professionnelles, surtout concernant les attentes et les besoins de notre territoire au regard des projets, mais aussi des objectifs que nous nous fixons dans nos différents territoires. Nous avons aussi transmis aux branches professionnelles un questionnaire synthétique qui nous permettait de percevoir au mieux la situation aujourd'hui, d'avoir une photographie de la situation aujourd'hui et, aussi, de pouvoir nous projeter dans l'avenir et de connaître les besoins d'évolution, comme de niveau de formation territoire par territoire, pour ne pas avoir une gestion globalisée, mais plutôt la plus fine possible territoire par territoire. Toutes ces préconisations des branches professionnelles ont été intégrées dans la lettre de cadrage que nous allons avoir en ce début 2022.

Ensuite, il y a bien évidemment un accompagnement renforcé des établissements au travers de cette lettre de cadrage qu'ils vont recevoir, mais aussi un lien plus fluide. Nous avons des dates et des délais que nous voulons aujourd'hui plus fluides entre l'État, la Région et, bien évidemment, les établissements. Nous voulons pouvoir avoir les souhaits des établissements au fil de l'eau avec, le 30 juin, une liste des préprojets cohérents avec la lettre de cadrage qui serait arrêtée. Cela permettrait qu'ils soient ensuite étudiés pour la rentrée suivante avec, bien évidemment, le principe de saisie et de dépôt de dossier sur Orfi par les établissements à partir du moment où ils rentrent dans la lettre de cadrage.

Par conséquent, de septembre à novembre, il y aurait l'étude des faisabilités pour pouvoir ensuite rejoindre le calendrier que nous avons aujourd'hui, avec bien évidemment des échanges entre les services de l'État et de la Région et les établissements, pour cerner au mieux les contraintes de tout le monde. Je parle notamment pour la Région, car certaines formations engendrent des investissements, si bien qu'il est important d'en tenir compte.

Michel DAUMIN

Secrétaire général de la région académique Hauts-de-France

Bonjour à toutes et à tous. Je suis avec Jean-Michel CARRON. Aussi, je vais faire tourner mon micro juste après. Merci, Madame la Vice-présidente, d'avoir rappelé ce que nous pouvons qualifier d'excellent travail concerté entre nos différents services, parce qu'il est vrai qu'il s'agit d'une procédure au long cours que celle de l'adaptation de l'offre de formations aux besoins, à la fois aux aspirations des jeunes et, évidemment, aux besoins des entreprises. En effet, sans adéquationnisme, nous pouvons avoir pour autant le souci de construire une offre de formations qui réponde à l'ensemble des besoins du territoire, l'enjeu étant de concilier cela avec une savante promotion de l'offre de formations, qui ne trouve pas toujours preneurs, malgré tous les efforts que nous pouvons déployer pour cela.

Ce que nous observons tous ensemble, au-delà des aspects liés aux procédures dont nous pouvons retenir, cette année, qu'ils nous paraissent plus souples, plus « agiles » pour reprendre un mot à la mode, plus simples en tout cas pour nos interlocuteurs que sont les chefs d'établissement, c'est qu'ils sont aussi plus simples pour nous, pour les services de la Région et pour nos services académiques et de région académique, qui doivent mener des expertises souvent en des temps record. Ainsi, cette année, nous avons des dossiers plus ciblés qui renvoient à la lettre de cadrage. Nous allons y revenir. Il était donc important d'être un peu prescripteurs, en étant plus précis qu'auparavant dans l'énoncé de nos attentes pour permettre aux chefs d'établissement de s'inscrire dans les lignes directrices que nous traçons ensemble. Je pense que nous sommes là au rendez-vous, collectivement. Cela est donc plutôt bien.

Vous avez insisté sur les axes directeurs, sur le caractère pluriannuel et, en même temps, sur l'approche territoriale. Ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'il est important d'avoir en tête ce que nous observons sur les deux ou trois dernières années, parce que nous pouvons parfois regretter de ne pas faire bouger assez vite l'offre de formations. Toutefois, lorsque nous

observons les données sur deux ou trois ans, nous nous rendons compte que cette offre de formations évolue bien au contraire considérablement. En effet, en l'espace de trois rentrées, les propositions qui vous sont faites aujourd'hui comprises, nous aurons procédé à l'ouverture de 66 formations. Cela est significatif. Ce n'est pas rien. Dans le même temps, il ne s'agit évidemment pas d'observer uniquement les demandes d'ouverture. Il faut aussi savoir adapter l'offre de formations et accepter les fermetures, lorsqu'une offre ne correspond plus à une demande ou ne correspond plus à un besoin.

Ainsi, nous aurons prononcé 58 fermetures en l'espace de trois rentrées. Toutefois, dans ces 58 fermetures, nous tenons compte des fermetures des BTS liés aux métiers du design qui ont leur pendant avec des ouvertures de licences. Puisque ce ne sont objectivement pas des fermetures de formations, mais des transformations, si nous devions les soustraire, nous aurions un solde très positif d'ouvertures de formations au niveau du CAP, du bac pro et, surtout, des BTS.

Je termine là ce propos introductif en mettant l'accent sur l'offre de formations dans le domaine de l'enseignement supérieur, parce que cela est un signe selon lequel nous mettons un terme à un grand nombre de situations dans lesquelles les jeunes n'ont pas la possibilité de poursuivre leurs études, leur formation dans certains territoires. Ces trous dans la raquette sont donc de moins en moins nombreux et l'offre de formations en BTS a été très largement poussée. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le point de vigilance réside sans aucun doute dans le constat que nous faisons tous, parfois avec regret, d'une offre de formations existante, mais excédentaire par rapport à la demande dans des domaines qui correspondent pour autant à des besoins. Je pense aux filières industrielles en particulier. Sachez que, avant de procéder à des réductions de capacité d'accueil, voire à des fermetures, nous mettons parfois plusieurs années à le faire, voire nous reportons sans délai ces décisions, en ayant le souci permanent d'améliorer le niveau de connaissance, par nos publics, de ces possibilités d'accès à des emplois. Là-dessus, nous faisons un travail très précieux. Cela va être l'objet de la deuxième partie de cette réunion.

Dans le cadre des SPEL, dont nous parlerons tout à l'heure, nous voyons les services de l'État et ceux des collectivités s'associer, se mettre autour d'une table pour faire en sorte qu'il y ait le moins possible de pertes d'un côté comme de l'autre, tant au niveau de l'offre que de la demande. Comme l'a évoqué tout à l'heure notre collègue, il est vrai qu'il y a un hiatus contre lequel nous essayons tous de lutter. Nous avons de bons résultats. Il faudrait donc aussi avoir un peu le temps de mettre en avant ces bons résultats.

Il y a un travail concerté entre les services de votre collectivité, Madame la Vice-présidente, et les services de l'État qui est plus que prometteur. En effet, il produit déjà des effets extrêmement positifs. Nous parlons beaucoup de relance, sur laquelle tous les services sont mobilisés. Je pense donc que, a fortiori en période de crise, il faut prendre le temps d'assurer la promotion de ces bons résultats et de nos effets. Nous n'en parlons pas assez. Il y a des choses sur lesquelles nous sommes peut-être un peu plus lents, mais nous avons beaucoup de réactivité par ailleurs. Je tenais à le souligner au moment de nous présenter nos vœux. J'en profite donc pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année, en attestant de l'excellent état d'esprit dans lequel nous travaillons tous. Je passe la parole à Jean-Michel CARRON. Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais ces points sont importants.

Jean-Michel CARRON

Délégué adjoint de région académique à la formation professionnelle, initiale et continue à la région académique Hauts-de-France

Merci, Monsieur DAUMIN. Sur cette diapositive, sont énumérées et rappelées les priorités qui ont présidé à la construction de l'évolution de l'offre de formations et qui étaient

évidemment reprises dans la lettre de cadrage. La première de toute est d'élever le niveau de qualification. C'est un point qui est récurrent, parce que très important. En effet, notre région, malgré des efforts et des progrès qu'il faut noter, reste un petit peu en retrait par rapport au niveau national quant au niveau de qualification de ses jeunes. Beaucoup d'actions ont déjà été entreprises. Il y a la volonté de mailler le territoire avec des formations supérieures ou, tout simplement, de meilleures qualifications. Ce premier point reste donc un enjeu important pour notre région, tout comme le deuxième.

En effet, nous sommes très attentifs à la sécurisation des parcours et à la possibilité pour nos jeunes de passer entre les différentes voies de formation qui existent au sein de notre système. Vous comprenez bien que, derrière cette volonté, il y a la lutte contre le décrochage scolaire, qui reste important, même si, là encore, nous constatons de réels progrès depuis quelques années dans notre région. Concernant ce point, il faut aussi noter le rôle de nos collègues de la DRAIO qui sont en charge de l'information et de l'orientation et qui travaillent en très forte collaboration avec nos collègues de Proch'Orientation.

Il est important de continuer ce que vous connaissez sûrement, à savoir la transformation de la voie professionnelle qui a mis en place les familles de métiers en classe de seconde professionnelle pour permettre à nos jeunes d'avoir une année de plus pour découvrir des métiers et mieux faire leur choix de formation. Charge à nous, l'État et la Région, de veiller aussi à ce que les poursuites d'études en première professionnelle soient bien calibrées et répondent bien aux aspirations de nos jeunes et aux besoins des territoires, à l'issue de cette classe de seconde professionnelle.

Enfin, comme cela a déjà été rappelé, il convient d'être particulièrement attentifs aux métiers que nous disons « en tension » et que nous connaissons tous et, également, aux métiers d'avenir qui sont chacun à leur façon porteurs d'emplois. À ce propos, concernant les ouvertures qui vous ont été présentées, il nous semble opportun de rappeler que ces propositions concernent avant tout les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de la maintenance, des services à la personne et la filière de l'alimentation. Cela est, à notre sens, une réponse au plus près de ces objectifs et des problématiques posées par la lettre de cadrage.

Cette nouvelle procédure dont Madame la Vice-présidente a parlé a permis, grâce à ce que nous avons appelé une « fiche d'intention », d'alléger un petit peu les procédures, de rendre le travail un petit peu moins complexe pour les établissements. Cela nous a aussi permis d'intervenir un peu plus en amont auprès des établissements, de façon à les conseiller sur leur demande et à leur apporter, comme nous le pouvions, des éléments supplémentaires de diagnostic. Comme Monsieur DAUMIN l'a rappelé, le principe de la pluriannualité permet aussi de donner des réponses mieux adaptées à la diversité des situations, plutôt qu'un simple oui ou non. L'an passé, et surtout cette année, les dossiers qui semblaient pertinents, mais qui étaient non aboutis pour des raisons diverses n'ont pas été arrêtés définitivement. Ils sont en attente et, comme Madame la Vice-présidente l'a dit, les services de l'État et de la Région se déplacent le plus possible dans les établissements pour continuer le travail avec les collègues qui ont des ambitions pour leur territoire.

Jean-Michel CARRON

Sur cette diapositive, la volonté était d'illustrer ce qui vient d'être dit par rapport aux objectifs fixés par le CPRDFOP et repris dans la lettre de cadrage. Celui de former effectivement pour des secteurs qui recrutent reprend un peu la notion de métiers en tension. Cela s'accompagne de la volonté de rouvrir une formation initiale locale pour préparer aux métiers de la sécurité dans l'Aisne ou, encore, dans le Nord, pas loin d'ici. Nous prenons en compte ce que nous constatons depuis plusieurs rentrées quant au taux de pression sur les formations aux métiers de la sécurité. Plutôt que d'adapter un peu au

dernier moment, en mesure de rentrée, ce qui complique la vie de nos jeunes, de leurs familles et de nos collègues, nous venons de pérenniser une augmentation de capacité dans un bac pro Métiers de la sécurité à Roubaix, car ce secteur est évidemment porteur d'emplois.

Il est aussi question de veiller à une meilleure cohérence entre l'offre et les besoins du monde économique. Nous tenons particulièrement à cela car, comme Monsieur DAUMIN l'a bien rappelé, sans mettre en avant le principe d'adéquation, il y a tout de même la volonté de répondre aux difficultés de recrutement du secteur industriel. Va ainsi s'ouvrir à Amiens un bac pro Pilote de ligne de production, qui est une fonction qui nous est souvent décrite comme très demandée par les entreprises et vers laquelle nous avons malheureusement du mal à attirer et à former nos jeunes. Toutefois, sont mises en place dans certains établissements des stratégies pour attirer ces jeunes et bien leur montrer les métiers appartenant à la famille dont je parlais précédemment. Il en va de même à La Bassée, où une augmentation en bac pro A2SP, soit d'aide à la personne pour faire simple, répond à un besoin à la fois du territoire et, globalement, de la population.

Il est question d'encourager la mixité des parcours et des publics. Vous savez que la transformation de la voie professionnelle a mis en place cette notion de mixité, c'est-à-dire la présence de jeunes de différents statuts dans une même classe, de jeunes de ce que nous appelons la « voie scolaire », que vous connaissez toutes et tous et qui sont les lycéens, et d'apprentis ou, même, de jeunes de la formation professionnelle. Pourquoi cela ? Tout simplement parce que cela est une voie de formation qui convient mieux à certains de nos jeunes et qui peut aussi répondre à des besoins des entreprises. Certains de nos jeunes que nous voyions parfois décrocher, surtout en fin de formation, au niveau de la classe de terminale, se trouvent « reboostés », si vous me passez l'expression, par ce système de l'alternance. Ainsi, c'est ce qui se fera à Saint-Quentin et au LP ÉPIL à Lille.

Comme cela a été rappelé, il y a aussi la volonté de favoriser la montée en qualification dans des secteurs, là aussi, de métiers en tension ou de métiers d'avenir. Vous savez que le numérique, sous toutes ses formes, reste une voie de formation qui débouchera sur de nouveaux métiers, d'où la volonté d'ouvrir un BTS Systèmes numériques à Caudry et la volonté d'ouvrir également un BTS Maintenance des systèmes à Arras. Il y a la volonté, qui est un point de vue très important, de donner accès aux formations au plus grand nombre et de veiller à l'équilibre entre les territoires. Ainsi, voilà un projet qui va voir le jour en cette rentrée, à savoir le transfert de deux formations dans un lycée de Roubaix, de façon à amener, si je puis dire, la formation auprès des jeunes.

Enfin, comme je vous le disais, il y a la volonté de veiller à la cohérence et à l'équilibre dans l'offre de formations, tout en respectant les spécificités de certains territoires. Comme vous le savez, rien n'est homogène, si bien que des formations peuvent être pertinentes dans certains territoires et moins dans d'autres, même si nous pouvons le regretter. Il y a donc vraiment aussi la volonté de porter tous ces métiers autour de l'alimentation. Il y en a une illustration avec le bac pro Boulanger qu'il y aura à l'établissement Yourcenar de Beuvry et, pour faire simple, le bac pro Traiteur qu'il y aura au lycée hôtelier du Touquet.

Manoëlle MARTIN

Avant de laisser la parole à la fois à l'Éducation nationale et au DRAAF, je vais juste vous rappeler en éléments chiffrés que, pour cette carte des formations, en ce qui concerne les dossiers de l'Éducation nationale, 81 dossiers ont été instruits. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a eu plusieurs phases. 44 ont été rejetés lors de la première phase, parce qu'ils ne correspondaient en fait pas aux préconisations de la lettre de cadrage et 37 ont été étudiés lors de la deuxième phase. Parmi ces 37 dossiers, 21 sont donc proposés pour la rentrée 2022. Parmi ces 21 dossiers, il y a des ouvertures dans le privé et dans le public. Je

pense par exemple au bac pro des Métiers de l'alimentation au lycée privé Saint-Martin à Amiens. Il y a aussi des augmentations de capacité, comme pour le BTS Négociation et digitalisation de la relation client à Gaston Berger à Lille, ou encore des transferts, comme avec le bac pro Technicien d'usinage qui sera transféré à Saint-Omer depuis le lycée Colbert de Tourcoing, comme nous en avons parlé précédemment. Parmi les dossiers de la DRAAF, qui comprennent l'ensemble des partenaires, il y a 29 dossiers qui ont été instruits. Nous donnons ici la répartition entre les établissements publics, le CNEAP, les MFR et l'UNREP. Suite à ces instructions, 15 dossiers ont été validés parmi l'ensemble des dossiers déposés.

Jean-Michel CARRON

Effectivement, il y aura 21 ouvertures qui sont réparties de la façon suivante : 15 dans l'académie de Lille et 6 dans l'académie d'Amiens. Elles se concentrent tout de même surtout au niveau du bac pro, parce qu'il s'agit par excellence du diplôme d'insertion dans un grand nombre de métiers. Il convient cependant de veiller à maintenir une offre suffisante en CAP pour certains de nos jeunes qui ont peut-être plus de difficultés dans leur parcours scolaire. Enfin, comme l'a indiqué Monsieur DAUMIN, nous aurons six ouvertures en BTS, ce qui n'est pas anodin, puisque nous avons déjà une offre de formations assez large en BTS. Toutefois, elle a été encore renforcée et je me permets de rappeler qu'elle l'a été dans des secteurs tels que le numérique ou l'industrie, qui semblent être des secteurs à aider en priorité.

En contrepartie, il y a malheureusement aussi des propositions de fermetures pour des raisons diverses. L'honnêteté est tout de même de dire que, si nous nous réjouissons d'avoir pu faire des ouvertures dans des secteurs autour de l'industrie, nous sommes malheureusement aussi contraints à des fermetures dans certains de ces secteurs tout simplement parce que, comme cela a été rappelé, la carte s'adapte aussi aux effectifs. Même si, comme Monsieur DAUMIN nous l'a rappelé, il y a vraiment une politique volontariste de la part de la région académique de maintenir certaines formations en dépit des difficultés qu'elles rencontrent, il y a tout de même sept fermetures. Il est toutefois à préciser que quatre ou cinq d'entre elles l'ont été suite à ce que nous appelons une « mise en veille », soit au constat fait en 2021 qu'il n'y avait malheureusement pas d'élèves dans ces formations. Nous en avons donc pris acte, bien que cela ne soit pas forcément satisfaisant.

Comme Madame la Vice-présidente l'a rappelé, il y a quatre transferts de formations d'un établissement à un autre. Il y a aussi des réductions de capacité, là encore pour s'adapter à la réalité des choses, puisque les chiffres sont ce qu'ils sont. Cependant, nous ne nous limitons pas au constat chiffré, puisque réduire en capacité, c'est aussi ne pas fermer. Il s'agit d'une politique qui est menée avec volonté dans l'académie. Cela est important, parce que cela contribue finalement au maillage du territoire et à ne pas priver les jeunes d'une formation, même s'ils sont en difficulté. Pour nos collègues de la Région, cela représente des investissements importants, mais la formation ne disparaît pas, si bien que l'opportunité est encore offerte à nos jeunes de s'y inscrire. Dans le public, il y a ainsi une fermeture qui est en cours de révision par les services. Voilà un petit peu le tour d'horizon de ces fermetures ou réductions de capacité.

Bjorn DESMET

Directeur régional de la DRAAF des Hauts-de-France

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de continuer. Merci, Madame la Vice-présidente, Messieurs les Vice-présidents, de m'accueillir au CREFOP. D'abord, c'est à mon tour de vous souhaiter d'accueillir avec joie, sérénité et, si possible, ambition tout ce que 2022 aura à nous offrir. Je vais juste dire quelques petits mots d'introduction sur cette évolution de l'offre que présentera plus précisément Frédéric PRINCE.

Je dirai d'abord que nous avons une campagne très dynamique d'évolution de l'offre. À l'instar de mes collègues du rectorat, je souhaite moi aussi souligner la très, très bonne collaboration avec les services de la Région. Comme vous le savez, la DRAAF a de nombreuses relations avec la Région, avec bien évidemment la direction des politiques éducatives pour ce qui nous concerne aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, cette évolution de l'offre est, pour nous, d'abord conditionnée par l'évolution de l'apprentissage en région. Les politiques publiques en faveur de l'apprentissage ont effectivement produit leurs effets. Nous avons aujourd'hui plus de 5 000 apprentis dans l'enseignement agricole, public et privé. Cette dynamique est très, très forte, puisque les chiffres des deux dernières années sont en très forte évolution. Ils sont respectivement de +10 % et de +15 %, ce qui montre que l'apprentissage prend de l'essor. Par voie de conséquence, nous avons évidemment des conséquences sur la réorganisation de la voie professionnelle.

Deux axes directeurs nous ont guidés dans les propositions soumises. Nous avons d'abord voulu conforter le vivier de la voie professionnelle en créant des classes de troisième, c'est-à-dire en réapprovisionnant la source de l'enseignement agricole. Vous savez que l'enseignement agricole est ouvert aux jeunes à partir de la quatrième. Dans les Hauts-de-France, les classes de collège ont été un peu délaissées ces dernières années. Aujourd'hui, nous constatons donc la nécessité de réapprovisionner avec des jeunes, pour leur donner envie de rentrer aussi dans la voie professionnelle dès cet âge.

Deuxièmement, un peu à l'instar des collègues du rectorat, nous avons voulu renforcer notre offre sur les secteurs professionnels en tension. Nous voyons que ces secteurs en tension sont très nombreux parmi l'ensemble du panel des 200 métiers auxquels forme l'enseignement agricole. Je dirai d'ailleurs qu'ils le sont d'abord parmi nos cœurs de métier, comme par exemple la production agricole en grandes cultures, l'élevage ou l'agroéquipement.

Comme vous le verrez, ces évolutions se font en général à moyens constants. Nous faisons effectivement l'effort de compenser les ouvertures par des fermetures. Il se trouve que, cette année, nous pourrions bénéficier de quelques ouvertures nettes, du fait d'une augmentation des effectifs dans l'enseignement agricole de l'ordre de 1 % dans notre région. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, dont nous espérons que le secteur professionnel pourra bénéficier.

Il n'empêche que, pour conforter cette manne de recrutements, l'enseignement agricole doit d'abord se faire connaître. C'est en tout cas l'analyse que nous faisons rétrospectivement sur les deux dernières années, qui n'ont malheureusement pas eu l'occasion de donner toutes leurs chances du fait de la crise de la covid et de l'importance des portes ouvertes dans les établissements.

Néanmoins, vous savez que le ministère de l'Agriculture a lancé, l'année dernière, une campagne de communication très ambitieuse sur les métiers du vivant et les formations correspondantes. Cette campagne de communication a déjà été relayée en région et a vocation à l'être encore. Je souligne, par exemple, notre projet de création d'une plateforme internet commune à l'ensemble des familles de l'enseignement agricole, qui s'appelle « Les métiers du vivant en Hauts-de-France » et qui sera inaugurée le 21 janvier prochain. Il s'agit d'une plateforme qui a vocation à présenter la diversité de nos formations, les métiers auxquels nous formons, mais aussi à proposer un accompagnement personnalisé aux personnes, jeunes ou moins jeunes, qui s'intéresseraient à une formation, avec un appui personnel pour l'orientation vers les voies les plus adaptées aux profils et aux projets des différents candidats.

Puis, comme vous le savez, dans cette campagne de communication, nous avons également un tour de France de ce que nous appelons « Le bus de l'enseignement agricole ». Nous le reconnaissons assez facilement à sa couleur orange un peu « flashy ». Il sera en région Hauts-de-France entre le 7 et le 16 mars prochains, juste après le Salon international de l'agriculture. Nous espérons là aussi qu'il bénéficiera d'un accueil très favorable sur le territoire. Je remercie en tout cas d'ores et déjà les collectivités territoriales qui ont manifesté un grand intérêt pour l'accueil de ce bus de l'enseignement agricole. Je vais maintenant passer la parole à Frédéric PRINCE, qui va vous présenter la diapositive qui est sous vos yeux.

Frédéric PRINCE

Chef de service adjoint à la DRAAF des Hauts-de-France

Bonjour à tous. Lorsque nous regardons un petit peu le détail des évolutions de l'offre de formations en enseignement agricole, s'agissant du public, nous avons dans l'établissement de Lomme une transformation de deux classes de CAPA première année en une classe à deux sections, à savoir Jardinier paysagiste et Métiers de l'agriculture-Productions horticoles, pour la création d'une ouverture de troisième de l'enseignement agricole dans cet établissement.

Concernant le département de la Somme, à Péronne, nous avons la fermeture de l'une des deux classes de terminale professionnelle Services aux personnes pour ouvrir une troisième de l'enseignement agricole. Nous avons aussi l'augmentation du seuil de la première SAPAT existant. Nous passons les effectifs à 32 élèves. Nous avons ensuite une poursuite d'ouverture d'une terminale de bac professionnel Aménagement paysager à l'établissement d'Abbeville, dans la Somme toujours.

Concernant l'enseignement agricole privé dit « CNEAP », nous avons deux poursuites d'ouvertures à l'institut de Genech, dans le Nord, et à l'institut Charles Quentin, dans l'Oise. Celles-ci concernent un CAPA des métiers de l'agriculture pour Genech et une première bac pro Gestion des métiers de la nature et de la faune pour l'institut Charles Quentin. Nous avons également deux ouvertures nettes, une à Savy-Berlette dans le Pas-de-Calais concernant un CAPA des métiers de l'agriculture, avec une spécialité Grandes Cultures, et une à l'établissement de Bucquoy concernant un CAPA Services aux personnes et vente en milieu rural.

Concernant les maisons familiales, nous avons deux poursuites d'ouvertures, une dans l'établissement de Songeons dans l'Oise, avec une terminale bac pro conseil et vente en animalerie et une à Éclusier-Vaux dans la Somme, avec un CAPA des métiers de l'agriculture, spécialité Arboriculture-Aquaculture. Nous avons une ouverture nette dans l'établissement de Campagne-lès-Boulonnais dans le département du Pas-de-Calais concernant une seconde professionnelle Agroéquipement.

Enfin, concernant l'enseignement agricole privé de l'UNREP, soit de l'union nationale rurale d'éducation et promotion, nous avons une ouverture nette dans l'établissement de Mérignies, qui est situé dans le département du Nord, avec un CAPA Services aux personnes et vente en milieu rural. Nous avons ensuite une poursuite d'ouverture dans l'établissement de Vaumoise, dans l'Oise, avec une première bac pro Vente en produits alimentaires. Voilà pour l'offre de formations de l'enseignement agricole public et privé. Merci à vous.

Laurent RIGAUD

Avant de passer aux débats, je vais passer la parole au vice-président de la Région qui est en charge de l'apprentissage, de l'artisanat et du numérique, Arnaud DECAGNY. À toi, Arnaud.

Arnaud DECAGNY

Vice-président en charge de l'apprentissage, de l'artisanat et du numérique au Conseil régional des Hauts-de-France

Merci, Laurent. Je vais évidemment saluer l'ensemble des personnes ici présentes et être très original, puisque je vais aussi vous présenter mes meilleurs vœux, au nom de l'apprentissage de la région des Hauts-de-France, pour cette nouvelle année. Je vous dirai simplement que les services de la Région, notamment en lien avec l'apprentissage et l'alternance, suivent évidemment vos travaux avec beaucoup d'attention. En effet, ils influencent les décisions que nous prenons pour l'apprentissage dans la mesure où, même si la réforme de 2018 est venue un petit peu changer la donne, puisque la Région n'est aujourd'hui plus cheffe de file concernant l'apprentissage, qu'il y a eu une libéralisation de l'offre concernant l'ouverture des nouvelles formations, il n'en est pas moins que nous avons toujours une action forte en termes de fonctionnement et d'investissement pour l'accompagnement des CFA. Comme, en général, les établissements que vous suivez plus particulièrement ont une offre en formation initiale et, aussi, en apprentissage, nous leur portons bien évidemment une attention particulière.

Je vous dirai aussi, concernant les travaux, que la Région va écrire le nouveau schéma prévisionnel régional de l'alternance. Pour le CPRDFOP 2022-2027, dont l'écriture est actuellement confiée à la Région, il est question d'un travail de recensement, d'analyse et de priorisation des besoins des entreprises en contrats d'apprentissage et en contrats de professionnalisation qui contribuera à identifier les filières à forte potentialité de recrutements et l'émergence de nouvelles filières économiques, ainsi que de nouveaux métiers. Il pourra, à terme, nourrir la carte des formations professionnelles initiales de la région des Hauts-de-France. Pour conclure, je dirai simplement que nous avons un intérêt particulier pour vos travaux, qui influencent bien évidemment l'alternance et nos décisions d'accompagnement dans les Hauts-de-France. Voilà ce que je voulais vous dire au démarrage des travaux du CREFOP cette année, en vous souhaitant évidemment de bons travaux.

Laurent RIGAUD

Merci, Arnaud. Si vous le souhaitez, nous allons donc pouvoir ouvrir les débats.

Thierry QUÉTU

Fédération syndicale unitaire (FSU)

Bonjour à tous et, bien évidemment, je vous souhaite comme tout le monde mes meilleurs vœux. Je voudrais d'abord remercier les services tant du rectorat que du CREFOP pour la fusion des documents, qui sont très clairs. Nous les en remercions. Il s'agissait d'une demande que nous avons depuis longtemps et elle a été prise en compte en temps et en heure. Je vais, en fin de compte, assez peu parler de cette carte, mais plutôt broser la situation.

La FSU pourrait en rester à l'étude quantitative de cette évolution et se féliciter de l'ouverture de nouvelles formations et que très peu de fermetures ne soient envisagées pour la rentrée 2022, même si une mise en veille équivaut souvent à une fermeture. Ces relatives bonnes nouvelles cachent en fait une réalité beaucoup plus inquiétante pour les jeunes et leurs familles et pour l'avenir même des entreprises.

Depuis de nombreuses années, les réformes successives du système éducatif n'ont eu comme principal objectif que de diminuer le coût de l'école. Les conditions de travail des élèves et des personnels se sont dégradées au niveau des collèges, des lycées et des universités, rendant notre système éducatif de plus en plus inégalitaire et ne permettant pas aux plus fragiles socialement de devenir des citoyens formés pour leur réussite professionnelle et pour leur épanouissement personnel.

Former les jeunes et leur donner les moyens de réussir dans la société de demain est un investissement que n'assument pas les gouvernements successifs. Au collège, la disparition des groupes a supprimé le travail au plus près des élèves. Quand nous avons des enseignements en classe entière, l'enseignement de la technologie ne permet plus aux élèves de découvrir des activités manuelles en petits groupes. Cet enseignement aurait pu susciter des vocations vers des formations plus manuelles.

Au niveau du baccalauréat professionnel, les réformes successives de cet enseignement impliquent une déqualification professionnelle, pour nous. Après le passage du bac pro en trois ans en 2009, la mise en place des familles de métiers en première année va encore diminuer le temps de formation professionnelle des élèves. Cette réforme s'accompagne d'une diminution du nombre d'heures d'enseignements généraux, qui aura des conséquences sur la poursuite des élèves au niveau du BTS et sur leur possibilité à se former pour reprendre ou créer leur propre entreprise par la suite.

Dans les lycées généraux et technologiques, les réformes ont déjà ces impacts sur les enseignements pris par les élèves et auront des conséquences catastrophiques pour les formations professionnelles, technologiques, industrielles et de laboratoire. En seconde, la plupart des élèves ne découvrent plus les enseignements technologiques et le nombre d'élèves dans les filières technologiques et de laboratoire est en baisse constante.

Au niveau du baccalauréat général, la réforme permet aux élèves de choisir leur spécialité. Une filière qui amenait vers les filières d'excellence professionnelle a disparu, à savoir l'équivalent du bac S option Sciences de l'ingénieur. Le ministère nous dira qu'il a été remplacé par la spécialité NSI ou Numérique et sciences informatiques, mais elle laisse orpheline une branche importante de la formation professionnelle industrielle. De plus, une autre conséquence de cette réforme est la quasi-disparition des mathématiques et des sciences pour plus de 55 % des élèves, ce qui aura aussi des conséquences en termes de poursuite d'études dans les domaines industriels.

Les préparations scientifiques ont formé de nombreux ingénieurs, mais elles sont en danger pour certaines et certaines vont devoir fermer leurs portes dans les années à venir en raison du manque de viviers d'élèves. Pour les BTS, la mise en place de quotas de bacs pros et la concurrence avec l'apprentissage ferment la porte à des élèves des filières générale et technologique. De nombreuses places se libèrent trop tardivement après que certains élèves de bac pro ont signé leur contrat d'apprentissage et que les places sont laissées vacantes par les quotas de bacs pros. Sans une remise à plat des quotas et du fonctionnement de Parcoursup, les formations professionnelles vont se trouver en difficulté, voire peut-être disparaître en formation initiale sous statut scolaire. Et, il ne faut pas oublier l'université, qui accueille de plus en plus d'étudiants sans les moyens suffisants.

De plus, le développement de l'apprentissage est un leurre qui cache mal les défaillances de notre système éducatif. Lors de ses vœux le 31 décembre 2021, le président MACRON a insulté les personnels de l'Éducation nationale quand il a annoncé fièrement que nous avons formé 700 000 jeunes par apprentissage, laissant sous-entendre que la formation professionnelle initiale sous statut scolaire n'assurait pas cette mission. Pourtant, elle continue à former la très grande majorité des jeunes et des salariés de ce pays. Les chiffres de contrats d'apprentissage pour l'année 2021 sont exceptionnellement élevés. Il y a eu un doublement par rapport à 2018. Ces chiffres s'expliquent par la libéralisation des marchés de la formation professionnelle en 2018, mais aussi par le subventionnement de l'État. Pour une entreprise, le coût d'un apprenti est nul ou pratiquement nul la première année d'apprentissage et l'apprenti est une force de travail gratuite pour elle. Il est à noter que cette forte augmentation profite au niveau post-bac et, donc, aux élèves socialement favorisés. L'enseignement supérieur y a recourt, car il permet de récupérer des financements qu'il n'aurait pas par ailleurs, par exemple en termes de taxe d'apprentissage.

La FSU brosse un panorama sombre de la situation, mais il s'appuie sur la réalité du terrain de la formation initiale sous statut scolaire et nous voyons les conséquences pour les jeunes et pour les entreprises. Sans investissement dans l'Éducation nationale à hauteur des besoins, les jeunes seront les premiers à pâtir de cette situation. Comme le montrent les études internationales, notre système éducatif accentue l'inégalité et, pour nous, le cri social. Il ne permettra donc pas de répondre aux décisions de formation des jeunes pour les années à venir et les entreprises s'étonneront de ne pas trouver les salariés formés pour leur développement et leur fonctionnement.

Pour la FSU, l'investissement dans les formations professionnelles sous statut scolaire est insuffisant. C'est pourquoi la FSU votera contre cette carte des formations professionnelles de la région académique Hauts-de-France. Merci.

Laurent RIGAUD

Parfait. Cela est noté, même si nous ne partageons pas forcément toute votre analyse. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Certainement.

Isabelle MEERSSEMAN

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention.

Laurent RIGAUD

Très bien. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Nous allons peut-être pouvoir passer à l'adoption. Y a-t-il des voix contre ? Oui, celle de Monsieur QUÉTU.

Thierry QUÉTU

Excusez-moi. Puis-je tout de même rajouter un point sur la territorialisation ? En fait, les endroits où il y a les taux de chômage les plus importants ne voient pas d'ouvertures. Je pense, par exemple, au Calais, au Boulonnais, au Maubeugeois et nous pourrions parler d'autres lieux où, selon nous, il manque en fin de compte encore vraiment un maillage important à travailler sur cette ligne. Merci.

Laurent RIGAUD

Très bien. Ceux qui ont des idées de maillage, n'hésitez surtout pas à faire des propositions. C'est peut-être ce qui est fait, mais n'hésitez pas à le faire savoir. Bien, nous avons donc noté votre vote contre. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre et des abstentions ? Apparemment, non.

Les membres du Plénier du CREFOP ayant voix délibérative rendent un avis favorable sur la carte régionale des formations professionnelles initiales en Hauts-de-France 2022 à la majorité (1 voix contre, de la FSU).

Nous allons passer au point suivant.

Information sur la feuille de route des SPEL 2022

Laurent RIGAUD

Pour vous présenter cette feuille de route, je vous propose une présentation croisée avec Patrick OLIVIER et les personnes qui remplacent Madame la Rectrice. Si vous voulez bien, pour commencer, je donne donc la parole à Patrick OLIVIER pour qu'il présente les objectifs de la feuille de route.

Patrick OLIVIER

Merci, Monsieur le Vice-président. De manière générique, sans rentrer dans le détail, la feuille de route des SPEL vise à redynamiser un dispositif qui fonctionne très bien dans cette région. Il s'agit d'un dispositif territorialisé, qui est animé au plus près du terrain par l'État et la Région et qui coordonne l'ensemble des acteurs mobilisables dans le cadre de la politique de l'emploi, soit le service public de l'emploi en priorité, Pôle emploi, Cap Emploi et les missions locales et tous ceux qui doivent contribuer à résoudre ce que j'évoquais au début, à savoir ce paradoxe du taux de chômage et des métiers en tension. Nous pouvons avoir du mal à le comprendre, mais il s'explique au niveau territorial par pas mal de choses. Cette année, nous poursuivons donc cette feuille de route un peu dans l'esprit de ce qui a été fait l'année dernière. L'idée est d'avoir des actions très territorialisées, concrètes. Si nous voulons nous distribuer la parole, à ce stade, je m'arrêterai là, puisque nous avons un certain nombre de dispositifs que nous pouvons appliquer et que nous allons donc demander aux acteurs au niveau local de mettre en œuvre.

Laurent RIGAUD

Nous allons donc maintenant passer aux six axes, si vous voulez. Je vais vous présenter l'axe 1, qui concerne l'engagement des acteurs dans des initiatives adaptées en matière d'emploi et d'information sur les formations. Cette nouvelle feuille de route des SPEL vient s'inscrire dans une logique de réponse immédiate aux besoins d'emplois dans les territoires, avec la mobilisation de la boîte à outils des différents partenaires. Le SPEL doit aussi être le lieu où nous préparons l'avenir et les compétences dont ils auront besoin pour répondre au développement des nouvelles filières, que sont l'innovation énergétique, l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité en lien avec la dynamique Rév3, la troisième révolution industrielle en Hauts-de-France, qui est d'ailleurs portée par Frédéric MOTTE. Clairement, la réussite de cette priorité passera par de nouvelles initiatives en matière d'emploi et d'information sur les formations dans les territoires. Voilà, en ce qui concerne l'axe 1. Je vais repasser la parole à Patrick pour qu'il vous présente les axes 2 et 3.

Patrick OLIVIER

L'axe 2 est donc de mobiliser toutes les mesures dont nous disposons en faveur du secteur marchand. Je pense que nous avons eu de très bons résultats l'année dernière avec la mise en œuvre des outils dont nous pouvons disposer. Nous allons donc réitérer cette orientation cette année, en mobilisant des outils que vous connaissez et qui sont tous les types de contrats aidés en faveur des jeunes dans le secteur marchand et, aussi, les contrats aidés dans le secteur marchand pour les zones prioritaires QPV/ZRR. Il s'agit évidemment de mobiliser aussi toutes les aides qu'il y a pour accompagner l'embauche en apprentissage ou

en contrat de professionnalisation. Il s'agit donc là de l'orientation qui est donnée. Puis, il s'agit bien sûr de mobiliser tous les dispositifs que peut apporter le service public de l'emploi dans l'accompagnement des publics, toutes les typologies d'accompagnement vers l'emploi, d'immersion, de simulation ou d'accompagnement personnalisé comme nous pouvons les avoir au niveau de Pôle emploi, des missions locales ou de Cap Emploi. Voilà ce que je pouvais dire très synthétiquement sur l'axe 2.

Nous y reviendrons, mais l'axe 3 est bien sûr une priorité forte et il est de poursuivre l'action vis-à-vis des jeunes de manière spécifique. J'ai parlé des outils tels que nous les avons, mais je pense qu'il y a effectivement à trouver, au niveau local, les dispositifs qui permettent d'aller vers ces publics. Comme je l'ai dit très brièvement en introduction, nous aurons certainement à articuler ces programmes au niveau local, avec la mise en œuvre du dispositif du type du Contrat d'engagement jeune, qui a pour but d'accompagner les jeunes en leur mettant des programmes de formation intensifs sur-mesure et de durées variables, en fonction de leurs difficultés à reprendre pied dans le marché de l'emploi. Il s'agit de ce que nous pouvons mettre en évidence.

Après, je pense que l'essentiel est la capacité à faire. Il est de mobiliser les acteurs. Si le panel d'outils est d'importance, ce qui compte, c'est la manière de les mettre en œuvre dans le territoire et, parfois, d'être aussi innovants, avec des process ou des formes originales d'accompagnement, notamment vis-à-vis des jeunes. Il faut savoir s'adapter aux publics. Par conséquent, tout ce qui peut être une bonne façon d'aborder les jeunes et de rentrer en contact avec eux est à expérimenter. Être capables d'expérimenter des choses originales est aussi une force de cette organisation en arrondissements, au plus près des territoires. Voilà ce que je pouvais dire très synthétiquement par rapport à cela.

Je vais peut-être rajouter un élément fort. Nous parlons beaucoup des jeunes, mais nous avons bien sûr aussi un travail sur les demandeurs d'emploi de longue durée. Il ne faut pas oublier qu'ils représentent 50 % de la demande d'emploi ni que nous avons aujourd'hui la capacité de développer des outils de transition professionnelle, sur lesquels nous insisterons également cette année. Nous avons des outils pour la reconversion professionnelle, que ce soit de manière individuelle pour les salariés qui sont en entreprise ou que ce soit de manière plus collective, avec des dispositifs du type de Transitions collectives, dont nous espérons qu'il prendra un peu plus d'ampleur cette année que lors de ses premières années de démarrage. Voilà ce que je pouvais ajouter par rapport à cette feuille de route.

Laurent RIGAUD

Merci, Patrick. Concernant l'axe 4, qui a trait à l'emploi des seniors, nous voyons que, malgré leur atout réel pour les entreprises, les seniors rencontrent plus que d'autres de sérieuses difficultés sur le marché du travail. Pour faciliter leur recrutement, nous devons développer des initiatives pour leur permettre une insertion durable dans le marché de l'emploi. Nous avons de nombreux exemples de bonnes pratiques dans les entreprises. Par conséquent, à nous de nous en inspirer, de les regrouper pour les développer et les essayer.

Concernant l'axe 5, relatif aux tensions de recrutement, qui sont plus que d'actualité, nous devons plus que jamais travailler ensemble pour permettre aux personnes éloignées de l'emploi de s'orienter vers les métiers porteurs, pour faciliter aussi la reconversion des salariés, comme nous l'avons fait pour les salariés de l'aéronautique ou de Bridgestone. À nous aussi de maintenir, avec l'État, nos investissements pour la formation. Pour rappel, nous engageons 80 000 heures de formation en 2022, ce qui est assez remarquable. Voilà sur l'axe 5. Je vais peut-être laisser compléter mes propos par vous, Patrick.

Patrick OLIVIER

Oui, je vais redire ce que tu as dit sur l'action très forte que nous devons avoir aujourd'hui envers les métiers en tension, sur la capacité à aller chercher les demandeurs d'emploi de longue durée. Nous avons toute la capacité d'analyse et tous les outils, je pense, pour arriver à relever ce défi. Encore une fois, cela nécessite une analyse fine au niveau des territoires et de nous interroger sur l'adéquation de ce qui est fait sur les besoins des entreprises et du système de formation par rapport à ces demandes, même s'il s'agit d'un élément de lien entre le demandeur d'emploi et l'entreprise.

Laurent RIGAUD

Bien. Merci, Patrick. Concernant l'axe 6, qui est le dernier axe et est relatif à la relation entre l'école et l'entreprise, je donne la parole au rectorat.

Jean-Michel CARRON

Oui, merci. Si vous le permettez, je vais simplement rappeler que Madame le Recteur a très fortement souhaité que le rectorat soit très impliqué dans les SPEL. Sa présence a été renforcée depuis un an maintenant au sein des SPEL, grâce à la présence de ce que nous appelons les « animateurs » des comités locaux École-Entreprise, qui sont des chefs d'établissement ou, comme nous les appelions avant, des « chefs de travaux », pour faire simple, d'un membre du système d'information et d'orientation, ainsi que d'un conseiller en formation continue, de façon à ce que les différents services de l'Éducation nationale, qui sont évidemment intéressés par les thématiques abordées par les SPEL, puissent être présents selon le principe, comme vous le savez, de fluidifier les relations et d'essayer, en toute modestie, d'apporter une aide et une réponse au fameux problème qu'est le fait qu'un apprenti cherche une entreprise, qu'une entreprise cherche un apprenti et qu'ils ne se trouvent pas forcément. Ce travail a donc été renforcé sous l'action de Madame le Recteur depuis maintenant plus d'un an. À la fois les services de la DRAIO, de la DRAFPIC et des CFA académiques fournissent, à peu près mensuellement, un état des places vacantes dans les établissements scolaires ou dans les centres de formation d'apprentis aux SPEL, dans cet état d'esprit de mettre à disposition de tous les acteurs, publics comme privés, tous les éléments qui permettent de mettre en relation notre jeunesse et le secteur économique.

Concernant la relation École-Entreprise, comme vous le savez certainement, il existe au sein de la DRAFPIC, de la délégation régionale, une cellule École-Entreprise qui a pour mission de favoriser tout type d'actions, afin de mieux se connaître et, même si cela est évidemment compliqué dans le contexte sanitaire actuel, de favoriser la découverte d'entreprises par nos jeunes, ainsi que l'intervention de chefs d'entreprise au sein des établissements scolaires pour plusieurs raisons, la première étant de casser ce que nos collègues de la DRAIO appellent « les représentations des jeunes et de leurs familles ». En effet, des métiers réputés difficiles, fatigants, etc. ont beaucoup évolué avec le progrès des technologies, mais il reste parfois dans l'esprit de nos jeunes et de leurs familles des représentations qui sont fausses. Par conséquent, faire intervenir les personnes les mieux à même de les expliquer est un élément important et ce travail-là est fait de façon vraiment très rapprochée entre la représentation du monde économique et les services de la région académique.

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur le Clubster École-Entreprise. Nous sommes sur une convention régionale qui organise ces différentes actions. Ce Clubster compte maintenant presque une trentaine d'entreprises et il faut se réjouir des excellentes relations que l'État peut entretenir avec les représentants des entreprises, dans ce souhait de décroiser ces deux univers. Vous savez que nous pouvons aussi nous appuyer sur des semaines thématiques telles que la Semaine de l'entreprise ou la Semaine de l'industrie. Malgré la crise sanitaire, lors de la dernière Semaine de l'industrie, au niveau de la région académique, presque un millier d'élèves, collégiens ou lycéens, ont pu découvrir d'une façon

ou d'une autre, puisque le virtuel nous aide beaucoup aussi en la matière, les métiers de l'entreprise. Nous avons également, au sein de notre délégation, un dispositif qui s'appelle « IDEE », pour « Innovons, développons l'esprit d'entreprendre », et qui agit lui aussi auprès des établissements scolaires, là encore avec l'aide du monde économique, pour permettre à des enseignants et à des classes de développer des projets d'entrepreneuriat et donner aux jeunes ce goût de l'initiative, de la création. Nous ne pouvons, là encore, que nous féliciter de l'appui des entreprises.

Nous avons également remis récemment les Pépites de l'alternance, qui mettent en avant à la fois de jeunes ou de moins jeunes gens alternants et des entreprises, qui ont une charte particulière sur l'accueil des apprentis et leur formation. Ces Pépites valorisent à la fois ces jeunes qui sont engagés dans différents métiers et les entreprises qui ont vraiment à cœur de mettre en place différents dispositifs pour aider à la réussite de leurs alternants. Nous pourrions multiplier à l'envi ces exemples. Sachez que c'est un travail à part entière de la délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue et que de nombreux projets vont encore avoir lieu. Nous avons aussi ce que nous appelons « Les matinales de la voie pro », qui mettent là encore à l'honneur les métiers et les formations de la voie professionnelle.

Concernant votre diapositive présentant les axes, nous nous retrouvons finalement un peu dans le discours que nous avons pu tenir sur la carte des formations, puisqu'il est bien logique que l'une des priorités soit de cibler les secteurs en tension du plan de relance. Voilà aussi une réponse qui peut être apportée par la carte des formations qui, parce que nous travaillons ensemble, est aussi un écho de ce qui peut se dire dans les SPEL, pour rejoindre la notion des besoins des territoires. Bien entendu, tout cela n'est pas idéal ni parfait, mais nous essayons de notre mieux de participer, au travers aussi de nos directeurs de centre de formation des apprentis, à des SPEL, à des SPELOF pour contribuer à améliorer la fluidité entre nos deux institutions. S'agissant de la relation École-Entreprise, si certains membres du CREFOP sont intéressés, nous avons une banque de données à base de ce que nous appelons des « capsules vidéos », qui illustrent les très, très nombreuses actions menées pour la relation École-Entreprise. Ainsi, nous nous ferons un plaisir de leur mettre à disposition si besoin.

Laurent RIGAUD

Merci pour votre intervention. Avant de passer la parole à Frédéric DANEL pour Pôle emploi, je voudrais vous dire évidemment la satisfaction de voir que la relation École-Entreprise est d'actualité. Nous savons bien que nous allons devoir aller beaucoup plus loin. C'est quelque chose qui fonctionne. Nous voyons bien que, pour l'avenir, ce lien va devoir grossir, s'amplifier. Nous avons tout intérêt à faire que les passerelles École-Entreprise existent et soient utilisées de plus en plus, bien sûr aussi bien dans l'intérêt de l'école et des formations que des entreprises et de ceux qui sont à l'école dans les entreprises. Je passe la parole à Frédéric DANEL.

Frédéric DANEL

Directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France

Merci, Laurent. Bonjour à toutes et à tous. Je pense que tout, ou en tout cas l'essentiel, a été dit sur les actions. Je ne vais donc pas revenir sur les actions que nous menons en direction de ces publics, mais plutôt être en réaction au projet de feuille de route. Tout à l'heure, Patrick OLIVIER, de la DREETS, soulignait l'importance de l'action menée en direction des demandeurs d'emploi de longue durée. La population qui est vraiment la priorité aujourd'hui est, en plus de celle des jeunes, celle des demandeurs d'emploi de longue durée. Or, dans la présentation, j'ai vu les seniors, qui en font partie, mais je me demande si nous n'aurions pas intérêt à valoriser davantage, dans cette feuille de route, l'action que nous menons au profit

de ces personnes. Les chômeurs de longue durée vont intégrer les seniors. Un chômeur de longue durée sur deux est un senior, mais il y a d'autres populations qui sont concernées lorsque nous parlons des chômeurs de longue durée. Aujourd'hui, toute l'action que nous menons est, encore une fois, dirigée en direction des jeunes et de ce public. Il s'agit donc plus d'une réaction à une proposition en rebond. Merci.

Laurent RIGAUD

Merci, Frédéric. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite intervenir ?

Muriel BOUBERT-DEVOS

Déléguée régionale de CHEOPS Hauts-de-France

Je voulais compléter les propos de Monsieur DANEL par rapport à l'axe centré sur les chômeurs de longue durée. Je pense qu'une population à prendre en compte et que nous prenons en compte dans le cadre des actions menées avec Pôle emploi est celle des personnes en situation de handicap qui, pour une grande majorité d'entre elles, font partie de cette catégorie des demandeurs d'emploi de longue durée. Dans le cadre du rapprochement de Pôle emploi et de Cap Emploi, nous avons des actions en cours pour trouver des leviers pour amener ces chômeurs de longue durée sur la voie de l'emploi. C'était juste pour préciser qu'il y a aussi cette catégorie de publics à prendre en compte, dans le cadre de l'ensemble des axes de travail actuellement. Merci.

Laurent RIGAUD

Bien reçu, Madame. Est-ce qu'il y a des mains levées, Isabelle ?

Isabelle MEERSSEMAN

Il y a une demande d'intervention de Sergine LEFEBVRE.

Laurent RIGAUD

Allez-y.

Sergine LEFEBVRE

Chargée de mission Emploi et formation et ESS au SGAR des Hauts-de-France

Je me permets juste de préciser, en réponse à Monsieur DANEL, que l'axe qui est évoqué dans la feuille de route sur la réduction des tensions de recrutement est plus développé que ce qui est apparu sur la slide et que le premier axe est effectivement de remettre en activité les demandeurs d'emploi de longue durée pour les réorienter vers les métiers porteurs. Par conséquent, cette demande est bien prise en compte.

Frédéric DANEL

Merci.

Sergine LEFEBVRE

Cela est bien précisé dans la feuille de route.

Laurent RIGAUD

Très bien. Je pense qu'il n'y a plus de mains levées.

Isabelle MEERSSEMAN

Non, il n’y a plus de demandes d’intervention.

Laurent RIGAUD

Non, personne ?

Isabelle MEERSSEMAN

À moins Sergine que tu n’aies encore autre chose à ajouter ?

Sylvie POUCHAIN

Directrice régionale de la formation à la chambre de métiers et de l’artisanat Hauts-de-France (CMAR)

J’ai levé la main, Monsieur le Vice-président, si vous me l’autorisez.

Laurent RIGAUD

Il me semblait bien.

Sylvie POUCHAIN

Il est vrai que, en écoutant l’ensemble de ces axes, je pense important aussi que nous ayons bien à l’esprit l’enjeu de la création d’entreprise qui, selon moi, se retrouve en linéaire sur beaucoup de populations cibles, qu’il s’agisse des jeunes, des demandeurs d’emploi et, notamment, des seniors puisque, cette année, dans l’artisanat, beaucoup de créations d’entreprise ont bénéficié à un public créateur sénior. Je pense aussi à un moyen de donner cette image, cette possibilité et cette envie de dynamiser le tissu économique dans le cadre de la relation École-Entreprise. Je pense que cela est vraiment quelque chose à avoir en filigrane dans l’ensemble des axes.

Laurent RIGAUD

Très bien. Merci, Sylvie. J’ai vu une autre demande de prise de parole.

Isabelle MEERSSEMAN

Oui, de Maurice MONOKY.

Laurent RIGAUD

Allez-y, Monsieur MONOKY.

Maurice MONOKY

Président de l’association régionale des organismes de formation d’économie sociale et d’éducation permanente (AROFESPEP), Représentant de l’union des employeurs de l’économie sociale et solidaire (UDES)

Bien sûr sans remettre en cause tout ce qui vient d’être dit très positivement sur le fonctionnement des SPEL, je pense que, même si tout fonctionne bien, nous avons toujours des axes de progrès. Ainsi, je pense que nous avons à retravailler, au niveau des SPEL, sur la coordination des dispositifs. Je pense qu’un certain nombre de dispositifs et de directives, que nous prenons d’ailleurs ensemble, posent actuellement la question des tensions dans les emplois et les métiers, mais aussi dans la formation. Il y a des difficultés de recrutement récurrentes, y compris en formation. En parallèle, nous avons la chance d’avoir dans certains territoires des taux d’emploi qui commencent à frôler ceux du plein emploi et qui nous

amènent ainsi à toucher les publics très en difficulté. Cela a été pointé dans les axes de travail.

La vraie question que je me pose est celle de la manière dont nous traitons aussi les problèmes de mobilité des publics au sein des SPEL. Je pense que nous ne l'avons pas vu dans les axes. Ainsi, je proposerais tout de même d'ajouter cela. Nous savons, au niveau de notre région, d'autant plus qu'elle est parfois très rurale, que cela est l'un des freins sur lequel nous avons peut-être aussi à plancher si nous voulons amener les demandeurs d'emploi les plus fragiles et les plus en difficulté à l'emploi. Nous savons bien qu'il s'agit de l'un des freins majeurs, d'autant plus que nous voyons que, avec la crise actuelle, la mobilité va aussi générer des coûts supplémentaires en termes de passage du permis, de véhicule, etc. Nous sentons bien que, sur ce sujet-là, nous n'avons aujourd'hui pas trouvé suffisamment de réponses ou, en tout cas, d'innovations qui nous permettent d'arrêter l'orientation subie, que nous connaissons en formation initiale et en formation continue et qui est générée par le fait que nous allons choisir ce qu'il y a de plus près, ce qui est plus facile et ce qui est le moins coûteux. Je pense que, vis-à-vis des publics que nous allons cibler et qui sont maintenant les publics les plus éloignés, les plus en difficulté, nous avons peut-être à regarder ensemble, collectivement, territoire par territoire ce type de problématique.

Laurent RIGAUD

Merci pour votre intervention. J'ai vu une main levée.

Sergine LEFEBVRE

Oui. Je vais apporter une petite précision sur cette question de la mobilité, toujours concernant l'axe de réduction des tensions de recrutement. Les sous-préfets ont à constituer une feuille de route locale identifiant les freins et proposant des actions pour réduire ces tensions en levant les freins. Les feuilles de route viennent donc d'être rédigées et elles viennent de nous être remontées. Cela est donc bien pris en compte et il va bien y avoir du travail local sur cette question de la mobilité qui a été identifiée dans la quasi-totalité des territoires.

Maurice MONOKY

Très bien. Merci.

Laurent RIGAUD

Merci. Patrick, tu as levé la main ?

Patrick OLIVIER

J'allais réagir dans le même sens. Nous ne sommes pas rentrés dans le détail, mais il y a effectivement, pour chaque SPEL, une analyse des principaux freins. En fonction de la réalité, nous voyons apparaître des freins différents, mais il y a tout de même des constantes, dont celle de la mobilité. Je pense que, au niveau local, les transports sont un sujet. Le logement en est un autre. Nous avons certainement énormément de choses à proposer, y compris les étapes intermédiaires d'immersion dans l'emploi, de manière temporaire, pour permettre à des demandeurs d'emploi de venir « tester » – je ne sais pas si le mot est adapté – un emploi avant de décider d'une mobilité géographique qui pourrait être compliquée pour eux. Encore une fois, tout ceci doit être des choses de bon sens, avec les outils que nous avons à disposition.

Après, il y a des sujets un peu plus territorialisés pour lesquels nous aurons des contrats plus structurés, du type de ceux du bassin minier. La problématique de la mobilité dans le bassin

minier est d'aller vers la métropole. Cela est un sujet. Nous allons relancer cette activité dans le cadre du plan sur le bassin minier qui a été récemment lancé par le président. Il y a donc typiquement une nouvelle responsable du bassin qui va travailler dessus. Il est par exemple question de voir la façon dont nous allons orienter les crédits que nous pourrions avoir pour redynamiser ce bassin. Tout cela pour dire que, comme l'a précisé Madame LEFEBVRE, cela fait l'objet d'un travail de proposition de la part du préfet et du binôme Préfet-Région. Il trouvera sûrement des solutions originales.

Il y a les mobilités sociales. Nous n'en avons pas parlé, mais il y a aussi les mobilités solidaires. Tous ces outils que nous avons et les programmes que nous avons lancés l'année dernière peuvent toujours être réutilisés et amplifiés. Voilà, il s'agit d'une réponse un peu large à une question précise, mais elle atterrira forcément dans les commissions. L'ambition des feuilles de route des SPEL est que nous nous saisissons des sujets à l'échelle territoriale, que nous fassions le travail ensemble, que nous mettions toutes les parties prenantes autour de la table et que nous essayions de coconstruire quelque chose ensemble. Cela peut d'ailleurs soulever des questions de méthode. Je terminerai par cela, parce que faire en sorte de mettre les bonnes parties autour de la table et trouver une manière collective d'agir sur un sujet précis nécessite aussi de la méthode, pour le codéveloppement, pour arriver à aligner les intérêts autour du sujet. Que d'arriver à faire cela au niveau territorial de manière systématique et à grande échelle, pour les gros arrondissements, représente donc aussi un enjeu pour les sous-préfets. Merci.

Laurent RIGAUD

Merci, Patrick. Merci de vos interventions. Est-ce qu'il y a d'autres interventions, avant que nous ne passions au point suivant ?

Isabelle MEERSSEMAN

Non, il n'y a pas de demandes d'intervention pour l'instant.

Laurent RIGAUD

Parfait. Je pense donc que nous allons pouvoir passer au point suivant.

Information sur l'évaluation du PRIC

Laurent RIGAUD

Comme vous le savez, à la Région, nous sommes très attachés à évaluer notre action et nos dispositifs. Je vais passer la parole, pour le Conseil régional, à Madame Karine BOUREKOUK et Monsieur Alexandru POPA.

Karine BOUREKOUK

Responsable de projet à la direction de la formation professionnelle au Conseil régional des Hauts-de-France

Avec mon collègue Alexandru POPA, nous allons vous présenter le projet d'évaluation du pacte régional d'investissement dans les compétences. Ce projet en est à sa phase d'amont, puisque l'évaluation en tant que telle démarrera en février.

Pour rappel, concernant les axes du PRIC, le PRIC est construit autour de trois axes stratégiques. L'axe 1 est de proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leurs contenus au regard des besoins économiques en temps réel et de façon prospective. Il s'agit, par exemple, d'apporter encore plus de réponses de formation aux besoins en compétences immédiats, ou à plus long terme, des entreprises. Autre exemple : il peut s'agir aussi de proposer des modules additionnels aux formations qui correspondent aux besoins en compétences des entreprises et, donc, de tester aussi de nouvelles approches. L'axe 2 est de garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés. Nous pouvons là mentionner, par exemple, le fait de proposer des parcours de formation aux savoirs fondamentaux, tout en évitant les ruptures, parcours qui permettent ensuite l'accès aux parcours qualifiants. L'axe transversal est de s'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement des formations. Nous pourrions ici citer l'exemple de l'accompagnement des organismes de formation en matière de digital learning.

Concernant le contexte de l'évaluation, l'évaluation est un engagement contractuel dans le cadre du PRIC, mais l'évaluation comporte surtout un intérêt régional au bénéfice de notre région, en complément des évaluations nationales, d'autant que la région Hauts-de-France ne fait pas partie des régions qui sont évaluées par le niveau national. Quant au pilotage de l'évaluation, il sera réalisé par les signataires du PRIC, avec un suivi qui sera réalisé dans le cadre d'instances partenariales, le comité de coordination du PRIC avec les partenaires sociaux et la commission 4 du CREFOP.

Concernant les objectifs et les enjeux de l'évaluation, il s'agit d'évaluer les résultats et les impacts de l'action régionale sur les objectifs du PRIC pour toutes les parties concernées, soit les publics concernant l'accès à la formation, le maintien en formation, la montée en qualification et l'insertion professionnelle, les publics cibles, les entreprises quant à la réponse à leurs besoins en compétences, les organismes de formation quant à la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre des formations, le tout de manière articulée, dans une logique systémique.

Il est attendu de l'évaluation d'identifier les bonnes pratiques pour qu'elles puissent être valorisées et diffusées. C'est un véritable levier pour inscrire des actions innovantes réussies

dans le droit commun. Surtout, les livrables devront permettre cette capitalisation et l'appropriation des résultats par les décideurs, les services et les partenaires du PRIC dans une logique très opérationnelle. Tout au long de l'évaluation, nous serons vigilants à ce que nous ayons à terme des livrables qui soient vraiment opérationnels et utilisables. Nous avons donc fait le choix d'une évaluation externalisée, pour garantir l'objectivité de l'évaluation et limiter l'effet « évaluateur qui évalue ses propres actions ». La prestation est prévue sur une durée de 18 mois, mais nous avons tout de même prévu une clause de réexamen qui permettrait éventuellement d'étendre la durée d'évaluation si besoin, en fonction du prolongement du PRIC ou autre. Voilà, je passe la parole à mon collègue Alexandru POPA pour la suite de la présentation. Merci.

Alexandru POPA

Responsable du projet d'évaluation du PRIC au Conseil régional des Hauts-de-France

Bonjour à toutes et à tous. Pour ma part, je vais vous présenter quelques éléments un peu plus précis et plus concrets quant au contenu de l'évaluation. Pour commencer, je vais vous expliquer que, avec notre partenaire l'État, nous avons élaboré une liste de 12 questions évaluatives. Ce socle de 12 questions figurait d'ailleurs dans le cahier des charges du marché pour l'évaluation et les différents candidats devaient proposer une approche et une méthode pour répondre à chacune de ces questions et ils étaient notés en conséquence. Ces questions portent aussi bien sur les publics cibles du PRIC, que sur les entreprises, sur ce qui concerne l'axe transversal du PRIC, soit l'axe 3, et, plus largement, de manière plus transversale, sur l'articulation entre les trois axes et les différentes dimensions travaillées par le PRIC.

Un autre point particulièrement important pour nous dans cette évaluation est que l'environnement et le contexte particuliers dans lesquels le PRIC a été mis en œuvre dans la région Hauts-de-France soient pris en compte et soient pris en considération dans l'analyse des résultats qui seront observés. Enfin, comme a déjà commencé à l'évoquer ma collègue Karine, un dernier élément plus global est l'attention particulière qui sera portée, dans cette évaluation, à ce que nous appelons la « dimension systémique » du PRIC. Cela signifie qu'il ne s'agit pas de traiter les thématiques de manière cloisonnée, mais d'essayer d'identifier l'articulation et le renforcement des différentes dimensions du PRIC, par rapport aux attentes par exemple. Je pense aux questions d'orientation, d'implication des entreprises dans le parcours de modernisation de l'appareil de formation. Il s'agit de voir comment tous ces éléments sont travaillés et mis en cohérence pour poser des choses opérationnelles et efficaces dans le cadre du PRIC.

Je vous propose de regarder ensemble quelques-unes des questions évaluatives du PRIC élaborées avec l'État. Nous n'allons bien évidemment pas toutes les passer en revue, mais je vous propose d'en balayer tout de même quelques-unes pour que vous vous fassiez une idée de la nature de cette évaluation. Tout d'abord, pour ce qui est des questions sur les publics cibles du PRIC, vous pouvez par exemple voir une première question qui est : « *Dans quelle mesure le financement régional de la formation des publics bénéficiaires cibles du PRIC a-t-il permis leur montée en qualification et leur insertion professionnelle ?* » Il s'agit d'une question assez générale et assez conséquente mais, à côté de cela, nous avons aussi des questions un peu plus spécifiques et propres à la dimension particulière de l'évaluation, telles que la question 3, qui est : « *Depuis la mise en place du PRIC, quelles sont les modalités d'intervention mises en œuvre pour faire venir les publics PRIC en formation, pour répondre à quelles problématiques de mobilisation et pour quels effets ?* » Un peu dans la même idée, nous avons la question 4 qui porte cette fois non pas sur les modalités d'action pour faire venir les publics, mais pour les maintenir en formation et favoriser l'entrée en formation. Il y a un autre type de questions, auquel appartient par exemple la question 5, qui porte sur un dispositif particulier mis en place par la région Hauts-de-France dans le cadre du PRIC. Ce dispositif est Parcours intégrés et la question est : « *Dans quelle mesure et de quelle manière*

le dispositif Parcours intégrés du programme régional de formation favorise-t-il la qualification et l'insertion professionnelle des stagiaires ? » Vous voyez donc que les questions sont de nature assez différente, y compris lorsqu'elles portent globalement sur les publics.

Pour ce qui est des questions qui sont plus en lien avec les entreprises, vous pouvez voir qu'il y en a, a priori, deux, mais il s'agit de questions très ambitieuses et assez conséquentes. Il n'est donc pas tant question de quantité que vraiment de contenu et de ce à quoi elles renvoient. Nous avons par exemple la question 7 sur la manière dont la réponse régionale de formation a permis de répondre aux besoins en compétences des entreprises et, plus particulièrement, sur l'effet du PRIC sur la réponse aux besoins en compétences des entreprises, puisque l'un des objectifs de cette évaluation du PRIC est effectivement d'identifier autant que possible les apports propres du PRIC éventuellement à des dispositifs, des actions, des stratégies qui existaient déjà en région et de voir en quoi l'émergence du PRIC a peut-être permis d'amplifier certaines actions, voire d'infléchir certaines logiques et de rediriger certains objectifs. Quant à la question 8, il s'agit d'une question qui cherche à regarder de quelle manière, depuis la mise en place du PRIC, les entreprises se sont mobilisées dans les parcours de formation et, là encore, quels ont été les effets de cette mobilisation.

Pour ce qui concerne les questions un peu plus transversales, nous avons par exemple la question 9, qui interroge sur la manière dont, depuis la mise en place du PRIC, la Région répond et articule la réponse aux besoins des entreprises, des territoires et des publics. Pour terminer, la question 12 est un peu un exemple de ce que j'évoquais précédemment sur l'articulation et la dimension systémique. Elle cherche à voir en quoi l'investissement sur l'axe transversal du PRIC a été un levier pour la mise en œuvre des actions et des projets des axes 1 et 2. Cette question de l'articulation et du renforcement mutuel des différents axes du PRIC est donc abordée ici. Ces questions constituent un socle. Néanmoins, elles seront précisées et elles pourront être enrichies, notamment par le prestataire, lors de la phase de cadrage et de préanalyse.

Je vous propose de voir ensemble le calendrier prévisionnel de la prestation. Comme l'a évoqué ma collègue Karine, en ce mois de janvier, nous en sommes à la préparation de la phase de lancement de la prestation entre la Région et l'État, qui sont les deux pilotes de l'évaluation. Au cours de cette phase, nous revoyons notamment la proposition du candidat, afin d'identifier des points qui mériteraient, selon nous, d'être précisés, voire d'être modifiés pour éventuellement en échanger avec lui. Nous la revoyons, afin aussi d'identifier des ressources qui peuvent être mises à disposition du prestataire. À l'issue de cette phase de préparation, nous allons faire une première réunion de lancement de l'évaluation avec, d'une part, les pilotes de l'évaluation que sont l'État et la Région et, d'autre part, le prestataire, afin de lui transmettre tous les éléments et de permettre le début des travaux. Cette réunion aura lieu fin janvier, début février. À l'issue de cette réunion, démarrera ce que nous appelons la « phase de cadrage et de préanalyse ». Le candidat sera amené à s'approprier toute la documentation qui lui sera fournie et, également, à réaliser des entretiens de cadrage avec une vingtaine de partenaires du PRIC en région Hauts-de-France, encore une fois pour s'approprier le sujet. À l'issue de cette phase, nous aurons un comité de pilotage de cadrage qui permettra de vraiment stabiliser et préciser la méthodologie, d'éventuellement enrichir le questionnement et, aussi, de peut-être statuer sur le calendrier et les conséquences du prolongement du PRIC pour l'évaluation. Pour le moment, nous en sommes restés à la durée initiale qui a été prévue. La prestation devrait donc couvrir la période de février 2022 à juin 2023. C'est donc à cette date que nous attendons, pour le moment en tout cas, la remise des livrables et la communication des résultats finaux de l'évaluation même si, d'ici là, nous aurons différents temps intermédiaires.

Je vous propose de passer à la dernière diapositive, pour évoquer notamment les attentes vis-à-vis du CREFOP dans le cadre de cette évaluation. La participation du CREFOP, pour cette évaluation, est attendue à plusieurs niveaux et sous différents formats. Tout d'abord, pour ce qui est de la commission 4 du CREFOP, nous avons déjà eu l'occasion de vous présenter la démarche d'évaluation et d'échanger autour des 12 questions évaluatives. Nous souhaitons donc poursuivre ce type de démarche et faire de cette commission 4 un lieu d'échange et de suivi régulier des travaux. En parallèle, nous assurons également un suivi au sein du comité de coordination du PRIC, qui est animé par l'État et la Région et auquel participent les partenaires sociaux et les partenaires institutionnels. Pour ce qui est du prestataire et de son action, le CREFOP sera mobilisé de façon différente. D'une part, certains membres du CREFOP pourront être amenés à répondre à des entretiens menés par le prestataire au titre de leur implication dans le cadre du PRIC. Au-delà de cela, le prestataire s'est également engagé à réaliser des restitutions intermédiaires et finales auprès des membres du CREFOP. Voilà pour la présentation, dans les grandes lignes. Je vous remercie pour votre attention et nous restons à votre disposition si vous avez des questions ou des remarques.

Laurent RIGAUD

Merci à vous pour cette présentation. Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir ? Si Évelyne avait été là, j'aurais dit Évelyne, mais elle n'est pas là.

Isabelle MEERSSEMAN

Malheureusement, elle est absente.

Laurent RIGAUD

Monsieur TALPAERT ?

Ivan TALPAERT

Délégué régional de l'Agefiph des Hauts-de-France

Merci, Monsieur le Vice-président. Merci beaucoup pour cette présentation. Nous nous félicitons du PRIC, parce que l'intégration du PRIC aux situations de handicap révèle des chiffres qui sont excellents. Dans les questions évaluatives, nous avons finalement le sentiment que nous nous intéressons beaucoup plus au plan lui-même et à ce qu'il a produit qu'au système dans lequel il s'inscrit. Finalement, nous pouvons qualifier ce plan de conjoncturel, même s'il a une durabilité relative. Est-ce que les questions évaluatives pourraient également porter sur son inscription dans la dimension conjoncturelle de ce qui est conduit en termes de politique de formation ? Est-ce que ceci pourrait également faire partie de l'évaluation, pour voir effectivement les perspectives à plus long terme, qui viseraient l'efficacité de l'ensemble ?

Alexandru POPA

Je peux apporter un premier élément de réponse. Karine, tu pourras compléter si tu le souhaites mais, comme je l'ai indiqué peut-être trop rapidement, ce socle de questions est une base qui pourra effectivement être enrichie, notamment lors de cette phase de cadrage et des entretiens que le prestataire pourra avoir. Si ces éléments ressortent et semblent pertinents, ils pourront tout à fait être rajoutés au questionnement initial qui a été prévu.

Laurent RIGAUD

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Isabelle MEERSSEMAN

Oui, de Monsieur MONOKY.

Laurent RIGAUD

Allez-y, Monsieur MONOKY.

Maurice MONOKY

L'évaluation du PRIC est très importante par rapport aux résultats donnés, notamment en direction des usagers eux-mêmes et de la Région, mais est-ce que nous allons aussi avoir des questions sur l'impact de la transformation de l'appareil de formation ? Est-ce que cela est prévu ? Parce que, pour le coup, s'il y a un programme qui a aussi boosté et accompagné la transformation de l'offre régionale de formation, c'est bien celui-là. Je n'ai pas bien compris ou, alors, j'ai mal compris si cela était intégré dans l'évaluation.

Thibaut DOUAY

Directeur de la formation professionnelle au Conseil régional des Hauts-de-France

Si je peux me permettre, Maurice, cela n'est pas intégré dans l'évaluation telle qu'elle est présentée, mais cela fait l'objet de l'évaluation même du projet de modernisation avec les OF. Sur tous ces projets qui sont portés dans le cadre du pacte, il y a de toute façon une évaluation qui est prévue. Nous l'avons commencée. Les organismes de formation qui bénéficient de l'accompagnement ont d'ailleurs aussi été questionnés par le prestataire. Nous allons effectivement poursuivre ce travail d'évaluation spécifiquement du projet modernisant avec les OF et de l'impact de cette transformation de l'appareil de formation. Nous allons de toute façon le faire aussi avec les représentants de la branche, Maurice.

Maurice MONOKY

Oui.

Thibaut DOUAY

C'est avec vous que nous le ferons. Il est vrai que je te remercie d'avoir soulevé cette question, parce que cela n'apparaît pas dans ce travail d'évaluation globale du PRIC, mais cela interviendra dans le cadre du projet en lui-même.

Maurice MONOKY

Le volet Innovation-Ingénierie du PRIC était tout de même assez conséquent et important. Puis, la question que nous nous posons un peu est : si, demain, il n'y a plus de PRIC, que faisons-nous ? Quelles seront les conséquences de l'absence du PRIC, après l'évaluation ? Tu sais que ma question n'est pas anodine.

Thibaut DOUAY

Bien sûr.

Maurice MONOKY

Il s'agit de voir aussi la prospective par rapport à l'évaluation. Nous allons effectivement faire le constat de ce qui a fonctionné et n'a pas fonctionné mais, s'il y a un arrêt du PRIC, quelles seront les conséquences, par rapport à l'évaluation que nous aurons menée. Je crois que cela est important pour mesurer l'avenir.

Thibaut DOUAY

Sans monopoliser la parole là-dessus, car nous pourrions en rediscuter, je parlerai sous le contrôle de Monsieur le Directeur de la DREETS mais, au-delà d'accompagner l'innovation, nous travaillons bien avec l'État dans la perspective d'ancrer l'innovation et la transformation de l'appareil dans le paysage. Nous travaillons donc aussi à poser les modalités de pérennisation de cette innovation en formation PRIC ou pas PRIC, à réunir en tout cas les conditions qui permettront aux acteurs de continuer à être accompagnés.

Maurice MONOKY

D'accord. Merci.

Laurent RIGAUD

Très bien. Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? Je ne vois pas de main levée, Isabelle.

Isabelle MEERSSEMAN

Non plus. Il n'y a pas de main levée.

Laurent RIGAUD

Parfait. Nous allons pouvoir passer au point suivant, si vous voulez bien.

Avis sur la demande d'inscription présentée par la société PBS pour figurer sur la liste des organismes appelés à dispenser la formation économique des représentants du personnel

Laurent RIGAUD

Je passe la parole à Patrick OLIVIER, pour la DREETS.

Patrick OLIVIER

Merci. Cela est formel. Vous avez une demande qui a été soumise au CREFOP en bonne et due forme, je l'espère. Il s'agit d'une demande d'une société pour figurer sur la liste des organismes appelés à dispenser la formation économique des représentants du personnel aux comités d'entreprise. Je vous fais grâce de l'article du Code du travail. Cette demande est soumise à l'avis du CREFOP, avant d'être soumise à l'agrément du préfet. Vous voyez de quoi il s'agit. Il est question, sur le fond, de toute la politique que nous menons en matière d'accompagnement des CSE et de la mise en place de la loi sur l'organisation des CSE. Il y a des entreprises de formation qui se placent donc sur ce créneau-là. Voilà ce que je pouvais dire, au-delà de la fiche complète qui vous a été adressée.

Laurent RIGAUD

Merci, Patrick. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Est-ce que nous pouvons passer à l'adoption ? Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Les membres du Plénier du CREFOP ayant voix délibérative rendent un avis favorable sur la demande d'inscription présentée par la société PBS pour figurer sur la liste des organismes appelés à dispenser la formation économique des représentants du personnel à l'unanimité.

Merci.

Actualité des partenaires

Laurent RIGAUD

Si vous voulez, la parole est libre. Allez-y. Qui souhaite intervenir, après les débats que nous venons d'avoir et avant de pouvoir conclure ? Il n'y a pas de demandes ? Isabelle, je ne vois pas de demandes d'intervention.

Isabelle MEERSSEMAN

Non, malheureusement, il n'y a pas de demandes d'intervention.

Laurent RIGAUD

C'est que les débats ont été riches, intéressants et ont répondu à beaucoup des interrogations. Si vous voulez bien, je pense que nous allons pouvoir passer à la conclusion, puis nous arrêter là.

Conclusion

Laurent RIGAUD

Vous voyez que beaucoup de sujets ont encore été traités cet après-midi. Il a été question de sujets d'actualité et combien importants, qui engagent plusieurs mois voire, comme certains l'ont dit, plusieurs années. Nous mettons en place des actions. Nous avançons. En tout cas, merci à toutes et à tous pour votre et vos investissements. Nous n'avons de toute façon pas d'autre choix que de réussir pour les habitants des Hauts-de-France. N'oubliez pas les concertations à transmettre sur le CPRDFOP. Je compte sur vous tous. Vous pouvez aussi compter sur mon engagement total. Encore merci à tous. Merci aussi aux services de la Région et du C2RP qui ont préparé ce comité. Je vous souhaite une bonne fin d'après-midi. À très bientôt. Je salue tout le monde. Très bonne soirée.

Isabelle MEERSSEMAN

Monsieur le Vice-président, si vous me permettez, avant de nous quitter, je voulais simplement vous faire part d'une demande de modification que j'ai reçue par écrit relativement au compte rendu du Plénier précédent. Il est simplement demandé un ajout à la liste des participants. Nous allons donc faire la modification et vous renvoyer le compte rendu modifié en conséquence.

Laurent RIGAUD

Très bien. Merci. Je passe la parole à Patrick OLIVIER.

Patrick OLIVIER

Merci, Monsieur le Vice-président. Je vais donc conclure sur les mêmes termes. Encore merci à tous ceux qui ont préparé ce CREFOP. Je pense que la préparation est gage de l'efficacité des débats. Par conséquent, améliorer la préparation du CREFOP est utile à tout le monde. Merci à ceux qui y ont contribué. Comme nous l'avons dit, il y a de gros sujets devant nous et ces sujets sont à traiter ensemble. Le tout est que le CREFOP soit le lieu de débat pour sentir et prendre en compte toutes les perspectives par rapport aux problèmes que nous gérons. Encore merci et bravo à tous pour ce début d'année dynamique. Merci.

Laurent RIGAUD

Très bien. Au revoir à tous. Bonne fin d'après-midi. Bonne soirée. Au revoir.

Isabelle MEERSSEMAN

Au revoir à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Liste des participants

Etat

Le Préfet représenté par OLIVIER Patrick Directeur régional de la DREETS

La Rectrice de la région académique représentée par CARRON Jean-Michel, DAUMIN Michel et DESMONS Stéphane

COUDERT Christophe – DREETS

DESMET Bjorn – DRAAF

PRINCE Frédéric – DRAAF

Région

Le Vice-président chargé de l'emploi, de la formation et du CREFOP au Conseil régional des Hauts-de-France RIGAUD Laurent

Le Vice-Président chargé de l'apprentissage, de l'artisanat et du numérique au Conseil régional des Hauts-de-France DECAGNY Arnaud

DUCLOY Michèle – Conseil régional

MARTIN Manoëlle – Conseil régional

METTAI Gilles – Conseil régional

Organisations professionnelles d'employeurs

CLAVERIE Anne-Sophie – MEDEF

DROBINOHA Guy – MEDEF

Organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi professionnel

MONOKY Maurice – UDES

Organisations syndicales de salariés

BECOURT Jean-Marc – CFDT

BONTINCK Yves-Michel – CFTC

COURQUIN Christophe – CFDT

HARDAT Nathalie – CFE-CGC

LEROY Gérard – FO, Vice-président du CREFOP

PROUVOST Olivier – CFE-CGC

YPMA Onno - CFTC

Organisations syndicales intéressées

QUETU Thierry – FSU

Réseaux consulaires

POUCHAIN Sylvie – CMAR

Opérateurs de l'emploi

SIOR Jean-François – CHEOPS représenté par BOUBERT-DEVOS Muriel

DANEL Frédéric – Pôle emploi accompagné de BERNARD Gaëtane

FLAHAULT Anne – APEC

LEBLANC Sophie – ONISEP

GUÉNÉZAN Stéphan – Transitions Pro

TALPAERT Ivan – Agefiph

VANDROMME Luc – ComUE représenté par GROSU Veaceslav

Opérateurs de l'emploi supplémentaires

MONOKY Maurice – AROFESEP

Services techniques

BOUREKOUK Karine – Conseil régional

BULTOT Laurent – Conseil régional

CHAPIER Isabelle – Conseil régional

CULOT Juliette – SGAR

CUVILLIER Franck – Conseil régional

DELATTRE Nathalie – DREETS

DOUAY Thibaut – Conseil régional

DUBOIS Sophie – Conseil régional

ELKHABLI Jalil – Conseil régional

FLAMENT Nathalie – Conseil régional

LEFEBVRE Sergine – SGAR

LELIEVRE Bruno – Conseil régional

MAIER Pascale – Région académique

MALKI Barta – Conseil régional

POPA Alexandru – Conseil régional

POTEL Emmanuel – Conseil régional

RAHMOUNI Aïcha – Conseil régional

SALMON François-Xavier – Conseil régional

SORANO Giovanni – Conseil régional

SUEUR Philippe – Conseil régional

VAN DEN BROEK Ellen – Conseil régional

VERBREGUE Stéphanie – Conseil régional

Pour le C2RP

DUMORTIER Nicolas

MEERSSEMAN Isabelle